

**DELIBERATION N° 2023.03.11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

**Étaient présents :**

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;

Charline DECARNIN, Yves MARTIN, Jorge DOS SANTOS, Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Théo VANENGELANDT, Maurice VANDEWALLE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents ayant donné procuration :**

Fabrice VAN BELLE, ayant donné procuration à Olivier MORVAN

Fabienne MEPLON, ayant donné procuration à Guillaume LIETARD

**Était absent excusé :**

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Théo VANENGELANDT a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023.03.11**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 POUR LES TRAVAUX DE TOITURE  
DES ATELIERS MUNICIPAUX RUE DE FÂCHES**

M. LE MAIRE EXPOSE que le projet de travaux de mise aux normes de sécurité des ateliers municipaux situés rue de Fâches, est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR, programmation 2023.

L'objectif principal de ce projet sera la mise aux normes de sécurité des ateliers municipaux. Après le désamiantage de la toiture existante et l'installation d'une nouvelle toiture, les équipes techniques pourront regagner les ateliers pour un meilleur confort de travail et de stockage.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune de Vendeville souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

MONTANT TRAVAUX TTC :		40 184,22 €
MONTANT TRAVAUX HT :		33 486,85 € - TVA 20% : 6 697,37€
SUBVENTION ETAT (DETR) :	45%	15 069,08 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL :	55%	18 417,77 €

Il est proposé au Conseil Municipal de **présenter une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 45% pour la nouvelle toiture des ateliers municipaux situés au 72 rue de Fâches**

- **d'adopter l'opération de mise aux normes de sécurité des ateliers municipaux**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel**
- **de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention**
- **d'autoriser M. Le Maire à signer tous les actes relatifs à cette opération.**


Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **d'adopter l'opération de mise aux normes de sécurité des ateliers municipaux**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel**
- **de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention**
- **d'autoriser M. Le Maire à signer tous les actes relatifs à cette opération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 3 avril 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY